LES THEÂTRALES DE L'UNION

REGLEMENT DU FESTIVAL

Le Festival de Théâtre Amateur : « Les Théâtrales de l'Union » est organisé par une association composée des Troupes de L'Oiseau Moqueur, du Théâtre de L'Olivier, de membres du Comité Départemental FNCTA de la Haute Garonne, et de troupes de théâtre Amateur adhérentes au Comité Départemental 31, soutenue par la Mairie de L'UNION qui s'est donnée pour but (article 2 des statuts) :

- *« D'organiser et de gérer annuellement un festival de théâtre amateur nommé :*
  LES THEÂTRALES DE L'UNION
- *De valoriser le théâtre en amateur par la présentation de spectacles de qualité.*
- *De contribuer au développement et à la diffusion du spectacle vivant auprès du plus grand nombre.*
- *De développer les rencontres entre les troupes, le public et les organisateurs*
- *De participer à la vie culturelle de la ville et du département*
- *De créer des liens entre les associations de théâtre en Amateur à l'échelon local, régional, national et international*

Ce festival est ouvert à toutes les troupes de jeunes et d'adultes de préférence adhérentes à la FNCTA (Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre et d'Animation) mais sans exclusive, présentant un spectacle abouti. Aucun concours n'a lieu et il n'est distribué aucune récompense. »

Les troupes se doivent de collaborer à la pleine réussite de la **manifestation en participant, également, en tant que spectateurs à l'ensemble du festival.**

Il n'y a pas d'indemnités de spectacles. Un repas sera offert à chaque comédien et techniciens des compagnies participantes. Un forfait déplacement sera alloué aux troupes venant de plus de 100 km (minimum 200 km Aller-retour) en fonction des moyens du Festival. Possibilité d'hébergement en dortoirs en cas de besoin.

Dates et lieu du Festival : Les Théâtrales de L'Union auront lieu les 13,14 et 15 avril 2018 dans :

La Salle des Fêtes de L'UNION - 6, avenue des Pyrénées – 31240 L'UNION

Programmation : Le Conseil d'Administration des « Théâtrales de L'Union » établit la programmation à l'aide des dossiers d'inscription, en fonction des contraintes matérielles, de ses propres critères. Les troupes seront informées de leur sélection vers le 17 février 2018. Elles devront confirmer leur accord par retour de courrier en tous cas avant le 19 févier 2018.

Décors et régie : Chaque troupe apporte ses décors et accessoires et doit s'adapter aux équipements existants de la régie du Festival

- Il est très préférable de proposer des temps de montage et démontages inférieurs à 30 mn..

- La troupe s'engage à venir avec ses techniciens, à décharger, monter, démonter les décors dans les temps limités précisés sur le dossier d'inscription, et à libérer le plateau dans les horaires prévus.

- Les réglages son et lumières sont effectués par le technicien de la troupe avec l'aide éventuelle des techniciens du festival.

Publicité : Des panneaux seront mis à disposition de chaque troupe dans la salle du festival, pour se présenter et afficher son spectacle. Elle devront fournir leur matériel publicitaire.

Une réunion technique pourra être organisée en fonction de la disponibilité de la salle de spectacle préalablement au festival. La date sera communiquée aux compagnies retenues**. L**es techniciens et/ou metteur en scène des troupes pourront être reçus pour étudier, avec les responsables du festival, les éventuelles difficultés d'installation (cadrage des lumières et décors) ce qui facilitera le déroulement des spectacles. Chaque troupe pourra en profiter pour effectuer la mise en place de sa publicité. Un calendrier de passage sera établi pour donner à chacun le temps nécessaire.

Droits SACD : L'autorisation **de jouer doit être demandée par la troupe candidate et impérativement fournie dans le dossier d'inscription pour que le dossier soit étudié** (veillez à ce que les dates des rencontres soient comprises dans la période de validité de votre autorisation). Ces droits seront à la charge du CD31.

Assurances, Responsabilité : Le Responsable de la structure dont dépend la troupe candidate devra fournir l'attestation d'assurance de l'ensemble de la troupe. Pour les mineurs, une autorisation individuelle de participer au festival sera demandée à chaque parent

Caution : Le versement d'une caution de 100 euros est exigé lors de l'inscription définitive. Cette caution sera conservée en cas de désistement, sauf cas de force majeure.

Les frais d'inscription sont gratuits pour les Troupes FNCTA, les Compagnies non affiliées devront acquitter un montant de 40 €

Dossier d'Inscription : Le dossier d'inscription, dûment rempli et complet, doit être obligatoirement adressé au secrétariat des « Théâtrales de L'Union » dont l'adresse figure ci-dessous **avant le 12 février 2018.**

Madeleine COLL – 114, rue Chaussas – 31200 TOULOUSE

corcol31@aol.com

Ce dossier d'inscription comprend :

- La fiche de candidature dûment remplie,
- L'autorisation SACD valable à la date du festival
- L'attestation d'assurance de la troupe
- Un historique de la troupe
- Le dossier de presse du spectacle
- Un DVD du spectacle
- Une affiche contenant le logo FNCTA
- Des photos du spectacle

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
des TREÂTRALES DE L'UNION